

Le 16 février 2006

Avec la CFDT, le 7 mars, Exigeons le retrait du C.P.E.

Ignorant la mobilisation du 7 février, méprisant les organisations syndicales - les étudiants - les lycéens, refusant le débat - la négociation, le gouvernement a décidé de passer en force le projet de loi relatif **au Contrat Première Embauche** en utilisant le 49.3.

Ainsi, pour favoriser l'emploi des jeunes, le gouvernement a choisi de limiter l'engagement des entreprises. Après le Contrat Nouvelle Embauche, le CPE annonce la fragilisation du contrat de travail de tous les salariés.

**C'est une mesure inacceptable.
La CFDT exige le retrait du CPE**



1. Le CPE institutionnalise la précarité des jeunes face à l'emploi

- Une période d'essai de deux ans, durant laquelle le jeune salarié peut être licencié à tout moment et sans motif le licenciement
- Plus question avant 26 ans de décrocher un CDI, un emploi stable, ce contrat précaire sera le passage obligé pour tous les jeunes ! C'est la garantie d'un avenir incertain.

2. Le CPE, un nouveau contrat discriminant.

Ce nouveau contrat constitue une discrimination forte à l'égard de la jeunesse. C'est un contrat qui met les salariés en concurrence en fonction de leur âge sans régler le problème du chômage des jeunes.

C'est une logique aberrante, quand on sait la diversité des situations et des parcours de formation que connaissent les jeunes de moins de 26 ans.

3. Avec le CPE un avenir incertain garanti

Précarité, discrimination qui induisent d'autres difficultés:

- Quel bailleur acceptera de louer un appartement avec un tel contrat ?
- Quel banquier accordera un prêt à un jeune en CPE?
- Comment faire des projets?
- Comment regarder sereinement l'avenir quand l'employeur peut licencier sans motif et à tout moment ?

Pour la CFDT des solutions existent, l'Etat et le Patronat doivent s'engager

- Une orientation choisie, des formations adaptées, un parcours professionnel sécurisé sont des conditions majeures de l'épanouissement individuel et de la cohésion sociale,
- Les conditions de l'alternance lors des stages d'entreprise doivent être améliorées, et le suivi des stagiaires doit être précisé pour éviter les abus,
- Faciliter le passage entre formations et premier emploi doit être une priorité. On ne peut à la fois exiger l'expérience des demandeurs d'emploi, et refuser de leur en donner les moyens. Dans ce cadre, un accompagnement personnalisé est une solution à étudier.

Contre le Contrat Première Embauche à l'appel de l'intersyndicale Soyons nombreux aux manifestations



A NANTES : 10H30 place du commerce

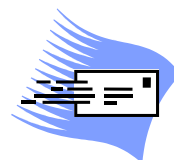
A ST NAZAIRE : 10H30, place de la gare

A CHATEAUBRIANT : théâtre de verre

La CFDT une organisation forte de ces valeurs solidarité, démocratie, émancipation, de justice et équité.

✂-----

Je souhaite rencontrer un militant C.F.D.T.



Nom prénom

Adresse

Téléphone e-mail

Coupon à retourner : Union Départementale CFDT - 37 Rue Lamoricère - BP 44209 - 44102 Nantes cedex 4 - Tél : 02 40 44 66 20 –

loire-atlantique@cfdt.fr - site web :<http://www.cfdt44.org>